



PRÉFÈTE DES HAUTES-ALPES

Direction des Politiques Publiques
Pôle de coordination et d'instruction
des politiques publiques
Cellule Subvention État et Massif des Alpes
Affaire suivie par : Sylvie BOMPARD
Téléphone : 04 92 40 48 72
Courriel : sylvie.bompard@hautes-alpes.gouv.fr

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

*

Dossier de demande de subvention

Maître d'ouvrage : commune d'Orpierre

N° SIRET : 210 500 971 00010

Code postal : 05700

Arrondissement : GAP

Intitulé de l'opération : Diversification de l'offre touristique escalade sur la commune d'Orpierre

Catégorie DETR dont relève l'opération : Diversification touristique par la valorisation du patrimoine naturel et culturel

Nom de la personne responsable du dossier : Julie Ravel - Maire

Numéro de téléphone : 04 92 66 21 36

Numéro de fax : 04 92 66 30 28

Adresse de messagerie : mairie.orpierre@orange.fr

Jours et heures de permanence : Le lundi : de 09h00 à 12h00

Le mardi : de 14h00 à 17h00 et du mercredi au samedi : de 09h00 à 12h00

Cadre réservé à l'administration

Date de réception du dossier :

Date d'accusé réception du dossier complet :

MAIRIE d'ORPIERRE

05700 ORPIERRE

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 janvier 2019

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	10	10

Date de la convocation :

22.01.2019

Date d'affichage :

Délibération N° 2019-009

L'an deux mille dix-neuf et le trente janvier à 19 heures,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Julie RAVEL, Maire.

Présents : RAVEL Julie, CHASTEL Jacques, JOUVE Marie-Carmen, FERREOL Lucette, LOISELEUX Gilles, LAVAL Jean-Claude, HENQUINEZ Frédérique, BLAY Joseph, LEININGER Michel et BECQUET Jean-François.

Absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : FERREOL Lucette

OBJET : Travaux d'aménagement et de diversification de l'offre touristique d'escalade.

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis 1985 la commune d'Orpierre aménage ses falaises d'escalade.

Ainsi, Orpierre est devenu un site d'escalade de renommée internationale, une station verte escalade : *Orpierre, le village qui grimpe*.

Cette activité génère aujourd'hui des retombées économiques importantes sur toute la vallée, et plus de 30 emplois induits.

La mise en place d'un plan d'évaluation des risques sur le site naturel d'escalade (2015-début 2019) se traduit aujourd'hui par une élévation importante du niveau de sécurité.

C'est un atout majeur...mais les travaux de sécurisation et de confortement des falaises ne sont pas visibles en terme de nouveautés pour la clientèle. Il apparait donc nécessaire de poursuivre l'aménagement du site d'escalade, pour rester « visible » dans la concurrence internationale entre les sites européens.

Lors de la réunion de la commission escalade du 12 octobre 2018, Robert Berger, suivi par Julie Ravel, ont insisté sur la nécessité absolue d'avoir **une gestion et une vision à long terme du site d'escalade et des aménagements touristiques de la commune**, en intégrant les enjeux du réchauffement climatique qui pourraient à terme compromettre la saison d'été.

Sur les bases des propositions de la commission, Julie Ravel et Pierre-Yves Bochaton (animateur coordinateur communal du Projet Orpierre Escalade) ont travaillé en novembre pour imaginer un nouveau programme de développement, dès 2019.

Cette programmation allierait :

- nouveaux aménagements et élévation du niveau de sécurité,
- diversification de l'offre touristique et recherche d'une offre « à l'ombre l'été » face aux enjeux du réchauffement climatique.

Le programme présenté au conseil municipal présente 3 volets :

1. l'aménagement de nouvelles voies d'escalade dans tous les espaces vacants de l'actuel site d'escalade
2. l'étude opérationnelle pour la création d'une via ferrata dans la falaise du Puy (à l'ombre l'été)
3. l'étude de préfiguration de l'aménagement des Gorges de Bagnols (parcours aventure et secteurs escalade à l'ombre l'été).

Le conseil municipal approuve ce nouveau projet 2019 dont le montant estimé s'élève à 50 000 € HT et sollicite un financement au titre de la DETR 2019 et du Département des Hautes-Alpes.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le plan de financement suivant et les subventions inscrites :

Projet Esclade 2019 DEPENSES	50 000 € HT
• Aménagement de nouvelles voies.....	25 000 €
• Etude opérationnelle Via Ferrata du Puy.....	15 000 €
• Etude de préfiguration Gorges de Bagnols.....	10 000 €
RECETTES :	
• Subvention DETR 2019 - 30 %.....	15 000 €
• Subvention Département 05 – 40%.....	20 000 €
• Autofinancement de la commune d'Orpierre.....	15 000 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Julie RAVEL



Caractéristiques de l'Opération

Diversification de l'offre touristique escalade sur la commune d'Orpierre

Motifs de l'intervention :

La commune d'Orpierre aménage ses falaises d'escalade depuis 1985.

Ainsi, Orpierre est devenu un site d'escalade de renommée internationale, une station verte escalade :

Orpierre, le village qui grimpe.

Cette activité génère aujourd'hui des retombées économiques importantes sur toute la vallée, et plus de 30 emplois induits.

La mise en place d'un plan d'évaluation des risques sur le site naturel d'escalade (2015-début 2019) se traduit aujourd'hui par une élévation importante du niveau de sécurité.

C'est un atout majeur...mais les travaux de sécurisation et de confortement des falaises sont peu visibles en terme de nouveautés pour la clientèle.

Il apparaît donc nécessaire de poursuivre l'aménagement du site d'escalade :

- pour rester «visible» dans la concurrence internationale entre les sites européens, et s'imposer comme un des sites d'escalade leader en France.
On trouvera en annexe les chiffres de fréquentation détaillés soit 55 000 journées grimpeurs par an
- pour garder l'image de marque d'un village dynamique, entreprenant et innovant, où s'exprime la passion de l'escalade.

On peut tout à fait comparer les enjeux d'aménagements et d'animation touristique d'Orpierre, station verte escalade, aux enjeux d'attractivité et de développement économique des stations de ski : comment attirer et fidéliser une clientèle familiale, comme une clientèle sportive ?

Lors de la réunion de la commission escalade du 12 octobre 2018, la maire d'Orpierre Julie Ravel, a insisté sur la nécessité absolue d'impulser de nouveaux programmes d'aménagement **et une vision à long terme du site d'escalade et des aménagements touristiques de la commune**, en intégrant les enjeux du réchauffement climatique qui pourraient à terme compromettre la saison d'été.

Le programme 2019 présenté au conseil municipal présente 3 tranches distinctes :

➔ 1 - l'aménagement de nouvelles voies d'escalade dans tous les espaces vacants de l'actuel site d'escalade

création d'une offre nouvelle d'escalade dans des niveaux variés, avec des expositions au soleil différentes, dont des secteurs orientés nord ou est, à l'ombre l'été.

Nouveautés très visibles, dans de nombreux secteurs du site.

➔ 2 - l'étude opérationnelle pour la création d'une via ferrata dans la falaise du Puy, soit une offre touristique nouvelle, à forte attractivité, à l'ombre l'été.

Création d'un itinéraire spectaculaire, sur la falaise du Puy, dominant le village médiéval d'Orpierre
Avant-projet détaillé à finaliser en 2019 pour lancer les recherches de financement et l'appel d'offre fin 2019 - début 2020.

➔ 3 - l'étude d'opportunité de l'aménagement des Gorges de Bagnols (parcours aventure et secteurs escalade à l'ombre l'été)

Premières investigations de terrain dans les Gorges de Bagnols, un mini canyon à l'ombre l'été.

Réflexions sur l'opportunité d'aménagement en escalade, et de la création d'un parcours aventure

Caractéristiques de l'Opération (suite)

Diversification de l'offre touristique escalade sur la commune d'Orpierre

Descriptif de l'investissement

1 - Aménagement de nouvelles voies d'escalade

Au sein des falaises déjà équipées (pas de nouvelles études d'impact nécessaires), aménagement de 36 nouvelles voies dans les espaces vacants, incluant le nettoyage et les travaux de sécurisation de ces secteurs vierges. Requalification conjointe de 12 anciennes longueurs inusitées.

Avantages :

1. création d'une offre nouvelle d'escalade renforçant l'attractivité touristique du site. Offre nouvelle dans des niveaux variés, avec des expositions au soleil différentes dont plusieurs secteurs à l'ombre. « Lisibilité » des nouveautés très forte dans de nombreux secteurs du site.
2. Désengorgement des secteurs très fréquentés.
3. Nettoyage soigné de secteurs encore vierges dominant des grimpeurs en activité.
4. Réalisées à l'automne 2019, ces nouvelles voies permettraient la réédition d'un topo-guide d'escalade nouvelle version très attractif (Réédition prévue en 2020). Rappelons que les recettes de ce topo-guide édité localement contribuent au financement de l'entretien du site.

Voir le détail des aménagements prévus en annexe

2 - Etude opérationnelle pour la création d'une via ferrata

C'est la première étape de la création d'un nouveau produit touristique sur le site d'escalade. Compte tenu de la notoriété d'Orpierre et de l'importance de la fréquentation, cette via ferrata devrait rencontrer un grand succès, particulièrement pendant la saison estivale.

A noter que la demande d'une via ferrata est une demande récurrente de nos « touristes » depuis de nombreuses années.

Voir le détail de l'étude opérationnelle en annexe

3 - l'étude d'opportunité de l'aménagement des Gorges de Bagnols (parcours aventure et secteurs escalade à l'ombre l'été)

C'est une première prospection de terrain, dans les gorges de Bagnols, mini caynon sur le domaine public de la commune, qui permettra à la mairie de s'inscrire dans un programme d'aménagement à long terme. Si les investigations de terrain valide un potentiel d'aménagements touristiques pertinents, la commune pourra, conjointement à la construction de la via ferrata, faire les acquisitions foncières des terrains concernés, et mener une étude préalable des impacts faunistique et floristiques.

Devis descriptifs et estimatifs détaillés

Note importante : le projet de diversification de l'offre touristique escalade a été validé à l'unanimité par le conseil municipal de janvier 2019 pour un montant de 50 000 € HT, avec 3 grands axes de travaux.

L'estimatif détaillé de ces trois volets a été affiné par l'entreprise Prisme après le conseil municipal. On peut donc remarquer des différences dans la ventilation sur les 3 tranches de travaux, mais le projet reste le même et le montant total des travaux fixé à 50 000 € HT

Les estimations de prix sont établis par l'entreprise Prisme Aventure, sur la base des prix obtenus par la commune pour les travaux du PER (Plan d'Evaluation des Risques), travaux réalisés actuellement au cours de l'hiver 2018-2019.

Le budget estimatif est donc tout à fiable, et proche des prix du marché.

On pourra consulter en annexe le DQE détaillé fourni par l'entreprise Prisme Aventure.

A noter que les trois tranches de travaux sont indépendantes.

		Prix HT
1 - Ouverture de nouvelles voies et secteurs d'escalade		37 500 €
Libellé	Quantitatif	
Main d'oeuvre	86 journées à 310 €	26 640 €
Matériel d'équipement	36 longueurs à 100 €	3 600 €
Consommable	Cordes, gougeons, cables, etc.	1 100 €
Expertise géotechnique	2 journées de travail terrain + rendu	2 500 €
AMO	Installation de chantiers - suivi - réception des travaux	3 000 €
Suivi administratif	Inscription des travaux dans le Plan d'évaluation des risques.	660 €
2 - Etude opérationnel de la via ferrata du Puy		11 000 €
Prospection terrain	5 jours équipe à 996 €	4 980 €
Matériel en place	Construction via cordata	1 950 €
Etude géotechnique	Forfait terrain et rapport	2 700 €
Dossier technique	Voir détail en annexe	1 370 €
3 - Etude d'opportunité de l'aménagement des gorges de Bagnols		1 500 €
Première exploration	2 journées de travail terrain et rendu	1 500 €
Projet global de diversification de l'offre touristique escalade à Orpierre		50 000 € HT

Plan de financement

N.B. : Les montants doivent être inscrits **HORS TAXES**
L'autofinancement est de 30%

REMARQUE : pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis, la délibération et le plan de financement

Financement	Montant HT	Taux
Union Européenne		
Etat – DETR	15 000,00 €	30,00%
Etat autres subventions (à préciser)		
Région		
Département	20 000 €	40,00%
Autres financements publics (à préciser)		
Sous-total 1 subventions publiques	35 000,00 €	70,00%
Maître d'ouvrage 20% au minimum - Autofinancement - Emprunt	15 000 € (autofinancement)	30 %
Sous-total 2 Maître d'ouvrage	15 000,00 €	30,00%
TOTAL*	50 000,00 €	100,00%

* Le total HT doit être égal au sous-total 1 + sous-total 2

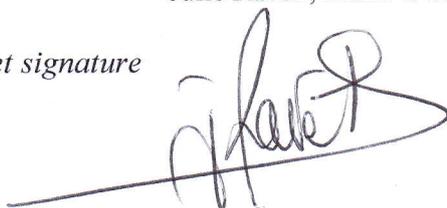
Le maître d'ouvrage s'engage sur le plan de financement de l'opération tel qu'annoncé ci-dessus qui est définitif et conforme à celui sur lequel l'organe délibérant s'est prononcé.

Fait à Orpierre

le 15/02/2019

Julie Ravel, Maire d'Orpierre

(1) Date, Nom, Cachet et signature



Calendrier de l'Opération

Date du commencement d'exécution prévu : 2 septembre 2019

Libellé Tranches	Montant HT	Commencement d'exécution	Fin d'exécution estimative
Tranche 1 Ouverture de nouvelles voies et secteurs escalade	37 500 €	02/09/2019	30/06/2020
Tranche 2 Etude opérationnelle de la via ferrata du Puy	11 000 €	02/09/2019	15/12/2019
Tranche 3 Etude d'opportunité Gorges de Bagnols	1500 €	02/09/2019	30/11/2019

Date d'achèvement prévue : 30/06/2020

La fin d'exécution correspond au dernier paiement émis et mandaté.

Localisation de l'opération :

État prévisionnel de réalisation des dépenses par exercice et année prévisionnelle de fin de paiement.

Année	Montant des dépenses du projet susceptibles de faire l'objet de demandes de paiements DETR
2019	Tranche 2 : 11 000 €
2019	Tranche 3 : 1 500 €
2019	Tranche 1 (40 %) : 15 000 €
Total 2019	27 500 €
2020	Tranche 1 (60 %) : 22 500 €

Engagement de non commencement d'exécution avant réception de la demande de subvention en Préfecture

Je soussigné (1)**Julie Ravel Maire d'Orpierre**

Atteste que l'opération décrite ci-après, faisant l'objet d'une demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux de l'année 2019, n'a pas connu de début d'exécution et m'engage à ne pas commencer l'opération avant que le dossier n'ait été reçu par les services instructeurs de la préfecture.

Objet de l'opération :

Diversification de l'offre touristique escalade sur la commune d'Orpierre

Coût H.T. de l'opération : 50 000 €

Dans le cas où l'opération débiterait avant que le dossier de demande de subvention ne soit reçu par les services de l'État, je m'engage à en informer Madame la Préfète afin qu'elle prenne acte que, de ce fait, je renonce à la subvention sollicitée conformément à l'article R 2334-24 du code général des collectivités territoriales.

**S'il apparaît à l'instruction du dossier que cette condition n'est pas respectée, la demande sera rejetée.
Si ce non-respect apparaît au moment de liquider la subvention, celle-ci sera annulée de plein droit.**

Fait à Orpierre

le 15/02/2019

Julie Ravel

Maire d'Orpierre



FORMULAIRE DE CONFIRMATION DU RESPECT DES REGLES DE LA COMMANDE PUBLIQUE

(DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE D'AIDE AU TITRE DE LA DETR 2018)

Transmettez l'original à la préfecture des Hautes-Alpes avec votre demande de paiement et conservez un exemplaire.

Cadre réservé à l'administration

N° de dossier : _____ Date de réception : _____

INFORMATIONS A L'ATTENTION DU SIGNATAIRE

Dans quel cas remplir ce formulaire ?

Ce formulaire doit être rempli et joint à la demande d'aide DETR pour tout dépôt de dossier présenté par une collectivité territoriale.

Rappel de la réglementation

Le respect des règles de la commande publique

Tout bénéficiaires d'aide doivent respecter les règles de la commande publique lorsqu'ils sont soumis au code des marchés publics.

Le commencement d'exécution de l'opération

La date de commencement d'exécution d'une opération correspond à la date du premier acte juridique passé pour la réalisation du projet.

Un marché public est un acte juridique passé pour réaliser le projet. Aucun marché public passé pour la réalisation d'une opération faisant l'objet d'une demande d'aide ne peut donc débiter avant la date à partir de laquelle le commencement d'exécution de l'opération est autorisé.

Concernant le commencement d'exécution de l'opération, la date à prendre en compte pour vérifier que le marché n'a pas commencé avant la date de commencement d'exécution DETR est la date d'effet de la tranche du marché public qui concerne l'opération DETR. Si un marché n'a pas de lien direct avec l'opération DETR, il n'est pas à prendre en compte.

Dans le cadre du code des marchés publics, les marchés d'un montant supérieur à 20 000 Euros HT sont notifiés avant tout commencement d'exécution.

Pour les marchés passés selon une procédure formalisée, la notification consiste en un envoi d'une copie du marché signé au titulaire. La date de notification est la date de réception de cette copie par le titulaire.

Pour les marchés passés selon une procédure adaptée, aucun formalisme n'est prescrit. La réception par le titulaire d'une lettre de commande, d'un contrat signé, ou encore d'un devis signé peut valoir notification du marché.

Cas particuliers

- Marché de maîtrise d'œuvre : les marchés de maîtrise d'œuvre concernent la réalisation d'éléments de conception et d'assistance. Le marché de maîtrise d'œuvre ne constitue donc pas un commencement d'exécution.

Sanctions éventuelles

En cas de non-respect d'une ou plusieurs règles de passation des marchés publics pour la réalisation de l'opération subventionnée par la DETR, une décision de déchéance totale de l'aide pourra être prise.

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE ET DE SON REPRESENTANT LEGAL

N° SIRET : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

RAISON SOCIALE : Mairie d'Orpière

NOM du représentant légal : RAVEL

Prénom du représentant légal : Julie

Qualité du représentant légal : MAIRE (Exemples : président, directeur, maire...)

IDENTIFICATION DE L'OPERATION FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE D'AIDE DETR

Intitulé de l'opération : Diversification de l'offre touristique
escalade sur la commune d'Orpière.

ENGAGEMENTS DU REPRESENTANT LEGAL

Je suis informé(e) que la date de commencement du marché public constitue un commencement d'exécution de l'opération DETR et qu'à ce titre, la date du commencement du marché public doit être postérieure à la date autorisée pour le commencement de l'opération ou à la date de l'arrêté attributif de subvention.

Je m'engage à respecter les règles de passation des marchés publics pour l'opération identifiée ci-dessus pour laquelle j'ai demandé une aide DETR. Ce(s) marché(s) sont décrits dans le(s) tableau(x) ci-dessous.

DESCRIPTION DES MARCHES PREVUS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'OPERATION

Si l'opération fait l'objet de plus de deux marchés, veuillez remplir plusieurs exemplaires de ce formulaire.

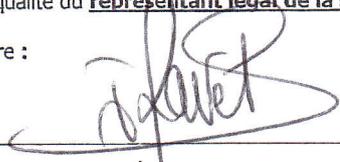
Objet du marché :	Ouverture de nouvelles voies et secteurs d'escalade		
Montant du marché	37 500 € H.T.		
Procédure	<input type="checkbox"/> Dispense	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptée	<input type="checkbox"/> Formalisée
Type de marché	<input checked="" type="checkbox"/> Travaux <input type="checkbox"/> Fournitures ou services		
	<input type="checkbox"/> Accord-cadre <input type="checkbox"/> Marché à bons de commande <input type="checkbox"/> Marché à tranches conditionnelles <input type="checkbox"/> Autres : _____		
Publicité	<input type="checkbox"/> Publicité non obligatoire <input type="checkbox"/> BOAMP <input type="checkbox"/> JAL <input type="checkbox"/> profil acheteur <input type="checkbox"/> JOUE <input type="checkbox"/> Autres : Plateforme AWS		

Objet du marché :	Etude opérationnelle de la via ferrata du Puy		
Montant du marché	11000 € H.T.		
Procédure	<input checked="" type="checkbox"/> Dispense	<input type="checkbox"/> Adaptée	<input type="checkbox"/> Formalisée
Type de marché	<input type="checkbox"/> Travaux <input type="checkbox"/> Fournitures ou services		
	<input type="checkbox"/> Accord-cadre <input type="checkbox"/> Marché à bons de commande <input type="checkbox"/> Marché à tranches conditionnelles <input type="checkbox"/> Autres : _____		
Publicité	<input type="checkbox"/> Publicité non obligatoire <input type="checkbox"/> BOAMP <input type="checkbox"/> JAL <input type="checkbox"/> profil acheteur <input type="checkbox"/> JOUE <input type="checkbox"/> Autres : _____		

Certifié exact et sincère, le (date) : 15 février 2019

Nom, prénom et qualité du représentant légal de la structure : Julie Maire

Cachet et signature :





Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire votre dossier de demande d'aide publique. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, et de rectification touchant les-informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la préfecture des Hautes-Alpes, 28 rue Saint Arey, CS 66002 - 05055 GAP Cedex.

ENGAGEMENTS DU REPRESENTANT LEGAL

Je suis informé(e) que la date de commencement du marché public constitue un commencement d'exécution de l'opération DETR et qu'à ce titre, la date du commencement du marché public doit être postérieure à la date autorisée pour le commencement de l'opération ou à la date de l'arrêté attributif de subvention.

Je m'engage à respecter les règles de passation des marchés publics pour l'opération identifiée ci-dessus pour laquelle j'ai demandé une aide DETR. Ce(s) marché(s) sont décrits dans le(s) tableau(x) ci-dessous.

DESCRIPTION DES MARCHES PREVUS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'OPERATION

Si l'opération fait l'objet de plus de deux marchés, veuillez remplir plusieurs exemplaires de ce formulaire.

Objet du marché :	Etude d'opportunité de l'aménagement des gorges de Bagnols		
Montant du marché	1500	€	N.T.
Procédure	<input checked="" type="checkbox"/> Dispense	<input type="checkbox"/> Adaptée	<input type="checkbox"/> Formalisée
Type de marché	<input type="checkbox"/> Travaux <input type="checkbox"/> Fournitures ou services		
	<input type="checkbox"/> Accord-cadre <input type="checkbox"/> Marché à bons de commande <input type="checkbox"/> Marché à tranches conditionnelles <input type="checkbox"/> Autres : _____		
Publicité	<input type="checkbox"/> Publicité non obligatoire <input type="checkbox"/> BOAMP <input type="checkbox"/> JAL <input type="checkbox"/> profil acheteur <input type="checkbox"/> JOUE <input type="checkbox"/> Autres : _____		

Objet du marché :			
Montant du marché		€	
Procédure	<input type="checkbox"/> Dispense	<input type="checkbox"/> Adaptée	<input type="checkbox"/> Formalisée
Type de marché	<input type="checkbox"/> Travaux <input type="checkbox"/> Fournitures ou services		
	<input type="checkbox"/> Accord-cadre <input type="checkbox"/> Marché à bons de commande <input type="checkbox"/> Marché à tranches conditionnelles <input type="checkbox"/> Autres : _____		
Publicité	<input type="checkbox"/> Publicité non obligatoire <input type="checkbox"/> BOAMP <input type="checkbox"/> JAL <input type="checkbox"/> profil acheteur <input type="checkbox"/> JOUE <input type="checkbox"/> Autres : _____		

Certifié exact et sincère, le (date) : 15 février 2019

Nom, prénom et qualité du représentant légal de la structure : RAVEL Julie Maire

Cachet et signature :  

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire votre dossier de demande d'aide publique. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, et de rectification touchant les informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la préfecture des Hautes-Alpes, 28 rue Saint Arey, CS 66002 – 05055 GAP Cedex.

Annexes

1. Détail quantitatif estimatif
Document Prisme Aventures
2. Plan de situation des travaux
3. Document précisant la situation juridique des terrains
Copies des fiches de propriété
4. Dossier technique et photos
 - Equipements de nouvelles voies et de nouveaux secteurs d'escalade
 - Etude opérationnelle pour la création d'une via ferrata sur la falaise du Puy
 - Etude d'opportunité pour l'aménagement du ravin de Bagnols
5. Notes sur la fréquentation 2017 et 2018 du site d'escalade

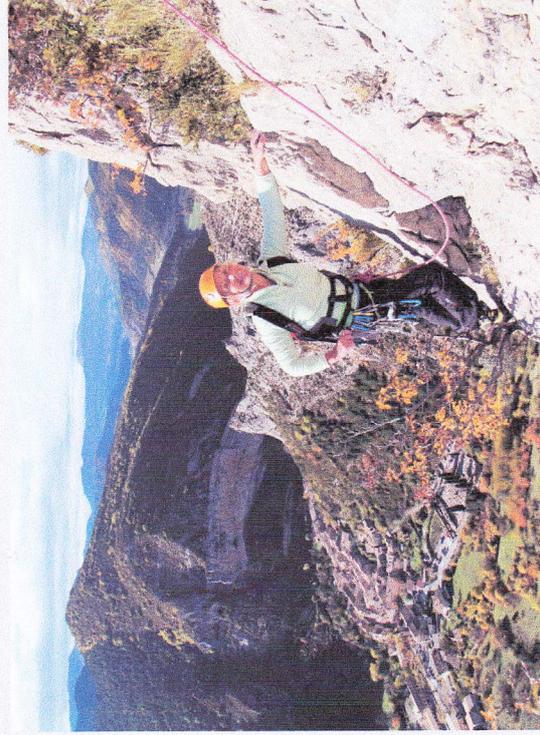
COMMUNE D'ORPIERRE



PROGRAMME DE DIVERSIFICATION DE L'OFFRE ESCALADE

DETAIL QUANTITATIF ESTIMATIF

Budget HT		
1 Nouvelles voies	37 500,00 €	Aménagement
2 Via ferrata	11 000,00 €	Etude technique
3 Bagnols PAH/VF	1 500,00 €	Etude d'opportunité
TOTAL	50 000,00 €	



1 - Nouvelles voies				
lieux		estimation journées	Nombres de longueurs créées	Nombres de longueurs inusitées réaménagées
Anticlinal	Purge soigneuse du pilier et du surplomb jaune. Pose des relais, des points de travail et cordes fixes	2		
	Réaménagement des 4 petites voies déversantes	1		4
	Nettoyage soigneux state du bas entre Anticlinal et Cascade	1		
	Equipement de 4 nouvelles voies	5	4	
	Nettoyage soufflage du secteur et repli de chantier	1		
Belleric (à gauche)	Installation chantier et purge	0,5		
	Equipement de 2 nouvelles voies entre les voies 9 et 10	3	2	
	Nettoyage soufflage du secteur et repli de chantier	0,5		
4 Heures (à droite pilier)	Installation chantier et purge soigneuse de toute la zone. Pose des relais, des points de travail et cordes fixes	1		
	Equipement de 2 nouvelles longueurs	3	2	
	Nettoyage soufflage du secteur et repli de chantier	0,5		
4 Heures (facette est - partie droite)	Installation chantier et purge soigneuse de toute la zone. Pose des relais, des points de travail et cordes fixes	4		
	Nettoyage terre et végétation	6		
	Equipement de 8 nouvelles longueurs	16	10	

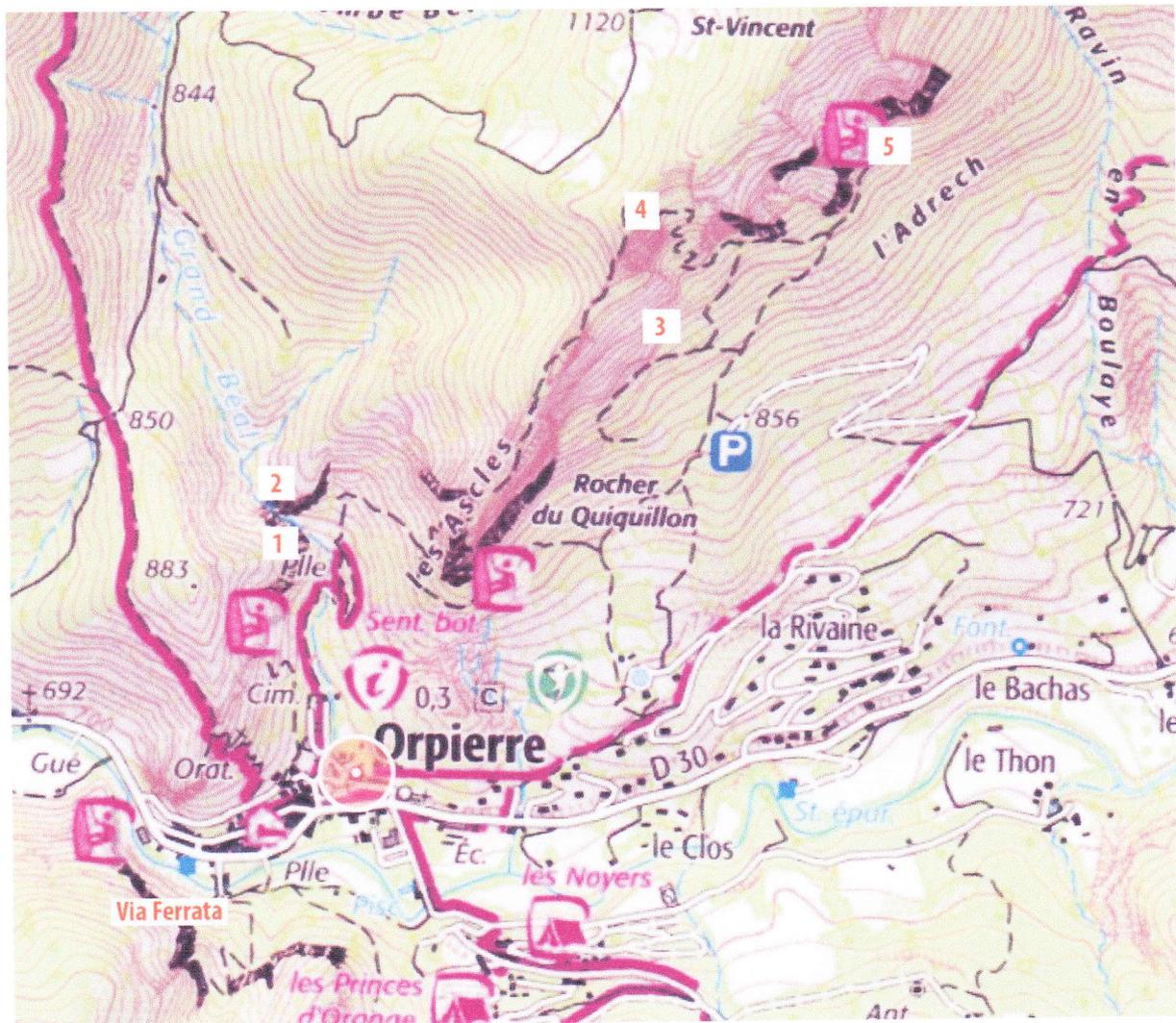
Angle Pilier de la lumière. Mur de l'ombre	Installation chantier et purge soigneuse de toute la zone. Pose des relais, des points de travail et cordes fixes	1			
	Equipement de 2 nouvelles longueurs	3	2		
	Nettoyage soufflage du secteur et repli de chantier	0,5			
Pilier de l'Ascle	Equipement d'une voie en 3 longueurs sur le fil du pilier	4	3		
	Exploration de la grand face nord déversante. Installation des points de renvoi et des cordes fixes / recherche d'itinéraires	6	2		
Secteur de l'ombre					
Partie Basse (à gauche)	Installation chantier et purge soigneuse de toute la zone. Pose des relais, des points de travail et cordes fixes	0,75			
	Nettoyage de la végétation	0,75			
	Equipement de 3 nouvelles longueurs	3	3		
	Nettoyage soufflage du secteur et repli de chantier	0,5			
Partie Haute	Requalification complète de l'ancien secteur (voies en 3 longueurs) Débroussaillage et nettoyage soigneux	6	8		
Entre Eternel Féminin et Grande Paroi jaune	Nouveau secteur initiation				
	8 nouvelles longueurs	16	8		
Total		86	36		12

2 VIA FERRATA DU PUY				
DESIGNATION	NATURE	QUANTITE	PU	TOTAL
Prospection terrain	Définition du tracé-Traçage- Pose de cordes sur la totalité de l'itinéraire. Sentiers accès- retour Jours Equipe	5	996	4980
Matériel	Corde semi statique- ml	400	1,5	600
	Ancrages(plaquette-goujon-maillon)- U	150	9	1350
Etude Géotechnique	Forfait Terrain et rapport	1	2700	2700
Concertation	Visite technique avec professionnels locaux	PM		
Dossier technique	Descriptif-Intérêt-Projet d'exploitation- DQE-CCTP Forfait	1	1370	1370
TOTAL VIA FERRATA				11000

3 PARC AVENTURE / VIA FERRATA CANYON DE BAGNOLS		
Prospection terrain		
	Evaluations dimensionnelles	
	Evaluation de la qualité du rocher	Forfait
	Evaluation des possibilités d'aménagement	
Rapport	Intérêt du site dans le contexte de diversification de l'offre d'Orpierre	
	Estimatif financier	
	Estimatif de la viabilité d'exploitation	
	Esquisse de projet	Forfait
TOTAL BAGNOLS		1500

Equipement voies		DETAILS	COUTS
Main-d'œuvre		28 journées à 330 €	9 240,00 €
		58 journées à 300 €	17 400,00 €
		36 longueurs à 100 €	3 600,00 €
Matériel (ancrage,résine,relai)			
Expertise géotechnique		2 journées terrains + rendu	2 500,00 €
Consommable (cordes,ancrages provisoires...)		forfait estimatif	1 100,00 €
AMO		installation chantier cascade	0,5j
AMO		installation chantier Ombre - Eternel	0,5j
		Installation 4 heures et divers	1j
		Réception travaux	2j
		document final	1 j
Suivi administratif		Inscription des travaux dans le Plan d'Evaluation des Risques : suivi administratif / commandes matériel / Photos et topographies /Archivages	2j
Total Nouvelles voies			37 500,00 €

Plan de situation des travaux



1 - Ouverture de nouvelles voies et secteurs d'escalade

Les points 1 à 5 localisent précisément la localisation des chantiers décrits dans le DQE

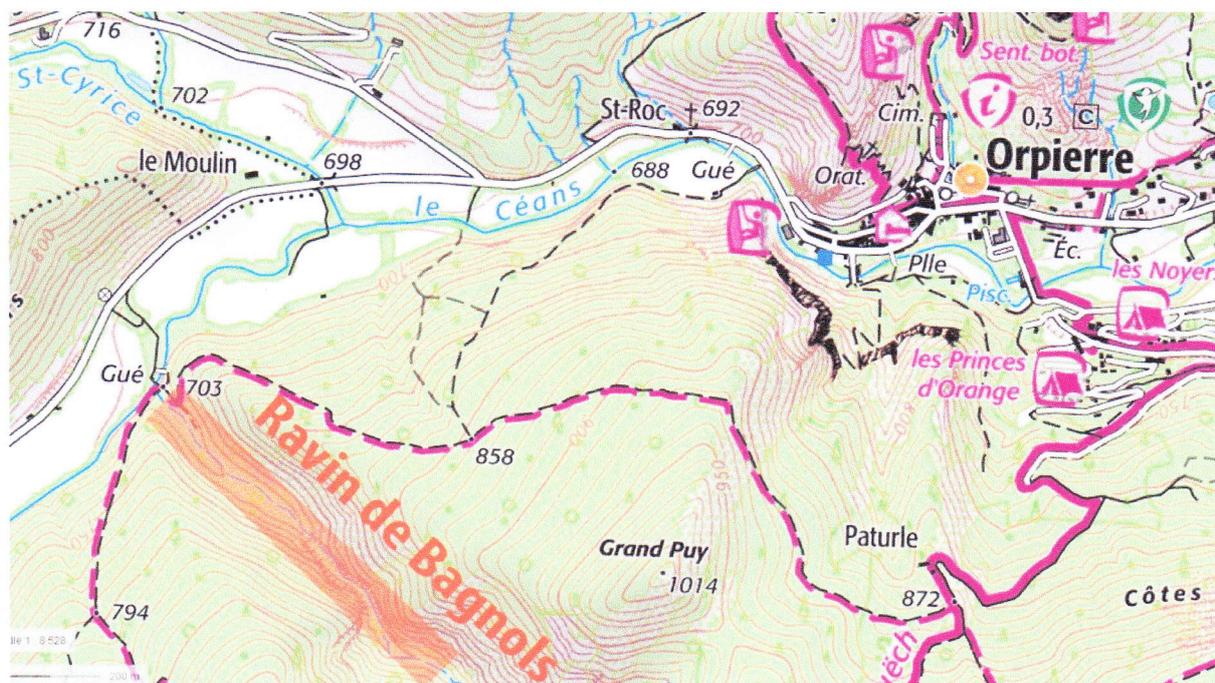
Point 1 : anticlinal / point 2 : Belleric / point 3 : 4 Heures / point 4 : Pilier de l'Ascles

Point 5 : Pilier de l'Ascle - secteur de l'ombre - Eternel Féminin et Grande Paroi Jaune

2 - Projet Via ferrata

En bas à gauche de l'image, juste à côté du village d'Orpierre

3 - Etude d'opportunité de l'aménagement du ravin de Bagnols



**Document précisant la situation juridique
des terrains concernés par l'opération**

La commune d'Orpierre est propriétaire de ses falaises d'escalade.

Le tableau ci-dessous liste les parcelles concernées par les travaux.

Tranches de travaux	Lieux dits	Parcelles concernées	Propriétaires
Ouverture de nouvelles voies et secteurs d'escalade	Château - Belleric - 4 heures - Ascles - les Blaches	B 332 B 335 B 339 B 377 B 452	Commune d'Orpierre
Etude opérationnelle de la via ferrata du Puy	Le Puy	D 67	Bien vacant et sans maître Procédure d'acquisition par la commune en cours avec la SAFER
Etude opportunité de l'aménagement des Gorges de Bagnols	Ravin de Bagnols	Domaine public de la commune d'Orpierre	Commune d'Orpierre

Fait à Orpierre le 15 février 2019

La maire

Julie Ravel



ANNEE DE MAJ 2018		DEP DIR 05 0	COM 097 ORPIERRE	TRES 006	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		NUMERO COMMUNAL A00063																			
Propriétaire/Indivision		MIBBQW ALBARI/LEON		Né(e) le 00/00/0000 à 99																						
10 IMPASSE EDOUARD MANET		CHANTILLY	30100 ALES	Né(e) le 00/00/0000 à 99																						
Propriétaire/Succession		MIBBTV GONDRE/VICTOR																								
05700 ORPIERRE																										
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS				IDENTIFICATION DU LOCAL				EVALUATION DU LOCAL																		
AN	SECTION	N° PLAN	N° C PART	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N° PORTE	N° INVAR	S TAR	M EVAL	AF	NAT LOC	CAT	RC COM IMPOSABLE	COLL EXO	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TX OM	RC TEOM	
REV IMPOSABLE COM 0 EUR				COM	R EXO	0 EUR	R EXO				DEP	R IMP	0 EUR	R IMP				0 EUR	0 EUR							

DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS												EVALUATION												LIVRE FONCIER	
PROPRIÉTÉS NON BATIES												PROPRIÉTÉS NON BATIES												Feuille	
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CON TENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL EXO	NAT EXO	AN RET	AN RC EXO	FRACTION RC EXO	% EXO	TC				
76	B	150		LE VILLAGE	B077		1 097A			L	03		60	0	A TA				0	100					
76	C	101		LE MIAN	B042		1 097A			T	02		18 20	5,58	GC TA				5,58	100					
76	D	67		LE GRAND PUY	B034		1 097A			L	03		77 20	0	GC TA				1,12	20					
71	D	159		PETIT PUY	B051		1			BT	02		2 90 50	0,07	A TA				0,07	100					
				*****001 LOT 00A0002 0 / 0			097A		B				1 45 25		C TA				0,01	20					
77	D	181		LE TEYRAC	B070		1 097A			BT	02		1 13 75	0,04	GC TA				0,01	20					
76	D	259		LADOUX	B040		1 097A			L	02		19 90	0,13	GC TA				0,13	100					
															C TA				0,03	20					
															GC TA				0,03	20					

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

ANNEE DE MAJ	2018	DEP DIR	05 0	COM	097 ORPIERRE	TRES	006	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ	NUMERO COMMUNAL	A00063												
Propriétaire/Indivision 10 IMPASSE EDOUARD MANET CHANTILLY 30100 ALES Propriétaire/Succession 05700 ORPIERRE																						
ALBARIT/LEON 30100 ALES GONDRE/VICTOR																						
Né(e) le 00/00/0000 à 99 Né(e) le 00/00/0000 à 99																						
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																						
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS					EVALUATION						LIVRE FONCIER											
AN/SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE CA	HA A	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille	
HA A CA	3 74 90	REV IMPOSABLE	6 EUR	COM	R EXO	R IMP	1 EUR					TAXE AD	R IMP	6 EUR	0 EUR							0 EUR
											R EXO	6 EUR			MAJ TC	0 EUR						

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 2

ANNEE DE MAJ		2018	DEP DIR	05 0	COM	097 ORPIERRE	TRES	006	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ			NUMERO COMMUNAL			*00043										
Propriétaire LE ROTAS 05700 ORPIERRE PBBSN PROPRIÉTAIRES DU BND 097 B0452																									
PROPRIÉTÉS BÂTIES																									
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS					IDENTIFICATION DU LOCAL					ÉVALUATION DU LOCAL															
AN	SEC	N° PLAN	N° PART	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N° PORTE	N° INVAR	S TAR	M EVAL	AF	NAT LOC	CAT	RC COM IMPOSABLE	COLL EXO	NAT AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TX OM	COEF	RC TEOM
REV IMPOSABLE COM					0 EUR	COM	R EXO					R IMP					0 EUR								
REV IMPOSABLE COM					0 EUR	COM	R EXO					R IMP					0 EUR								
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																									
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS					EVALUATION					LIVRE FONCIER															
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL EXO	NAT AN RET	AN FRACTION RC EXO	% EXO	TC						
71	B	452		LADRECH	B001			1					10 65 30												
HA A CA					REV IMPOSABLE	0 EUR	COM	R EXO					R IMP					0 EUR							
CONT					0		TAXE AD					MAJ TC					0 EUR								

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

ANNEE DE MAJ 2018		DEP DIR 05 0	COM 097 ORPIERRE	TRES 006	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		NUMERO COMMUNAL +00004														
Propriétaire A LA MAIRIE AU VLG 05700 ORPIERRE																					
COM COMMUNE D ORPIERRE																					
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																					
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS					EVALUATION					LIVRE FONCIER											
AN	SECTION	N° PLAN VOIRIE	N°	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Fenillet
76	B	320		LE BELLERIQ ET LE CALVAIRE	B006		1 097A			L	03		7 22	0	GC	TA		0,08	20		
89	B	332		LE BELLERIQ ET LE CALVAIRE	B006		1 097A			L	03		26 85	0	GC	TA		0	100		
76	B	334		LE BELLERIQ ET LE CALVAIRE	B006		1 097A			L	03		59 20	0	GC	TA		0	100		
76	B	335		LE BELLERIQ ET LE CALVAIRE	B006		1 097A			L	03		54 80	0	GC	TA		0	100		
76	B	338		LE BELLERIQ ET LE CALVAIRE	B006		1 097A			L	03		70	0	GC	TA		0	100		
76	B	339		LE BELLERIQ ET LE CALVAIRE	B006		1 097A			L	03		2 51 45	0	GC	TA		0	100		
92	B	364		LE BELLERIQ ET LE CALVAIRE	B006		1 097A			L	01		32 40	0,55	GC	TA		0,55	100		
92	B	365		LE BELLERIQ ET LE CALVAIRE	B006		1 097A			L	03		74 00	0	GC	TA		0,11	20		
76	B	367		LE BELLERIQ ET LE CALVAIRE	B006		1 097A			L	03		37 70	0	GC	TA		0,11	20		
76	B	377		LE JALLET	B038		1 097A			L	03		1 12 50	0	GC	TA		0	100		
76	B	383		LE JALLET	B038		1 097A			L	03		38 50	0	GC	TA		0	100		

ANNEE DE MAJ		2018	DEP DIR	05 0	COM	097 ORPIERRE	TRES	006	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		NUMERO COMMUNAL		+00004										
COM COMMUNE D'ORPIERRE																							
Propriétaire																							
A LA MAIRIE AU VILG 05700 ORPIERRE																							
COM COMMUNE D'ORPIERRE																							
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																							
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS																							
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	LIVRE FONCIER		
96	B	393		LE JALLET	B038		1 097A			L	02		30 50	0,2	A	TA			0,2	100			
															C	TA			0,04	20			
96	B	394		LE JALLET	B038		1 097A			T	04		71 70	3,41	GC	TA			0,04	20			
															A	TA			3,41	100			
96	B	395		LE JALLET	B038		1 097A			L	01		17 70	0,31	GC	TA			0,68	20			
															C	TA			0,68	20			
71	B	452		L'ADRECH	B001		1			A	02		10 65 30		GC	TA			0,31	100			
				*****001 LOT 00A0001 0 / 0			097A						5 32 65	3,5	A	TA			3,5	100			
															C	TA			0,7	20			
92	B	453		L'ADRECH	B001		1 097A			BT	02		1 56 20	0,07	GC	TA			0,7	20			
															A	TA			0,07	100			
71	B	460		L'ADRECH	B001		1			A	02		36 40		GC	TA			0,01	20			
				*****001 LOT 00A0001 0 / 0			097A						18 20	0,11	A	TA			0,11	100			
															C	TA			0,02	20			
91	B	646		LE BACHAS	B002		1 097A			L	01		26 80	0,46	GC	TA			0,02	20			
															A	TA			0,46	100			
															C	TA			0,09	20			
89	B	1079		LE VILLAGE	B077	0059	1 097A			S			31	0	GC	TA			0,09	20			
76	B	1087		LE VILLAGE	B077	0266	1 097A			S			1 30	0	A	TA			3,44	100			
76	B	1133		LE VILLAGE	B077	0295	1 097A			S			15 20	0	C	TA			0,69	20			
76	B	1164		LE BACHAS	B002	0674	1 097A			S			2 09	0	GC	TA			0,69	20			
76	B	1169		LE BACHAS	B002	0674	1 097A			S			1 80	0	A	TA			1,53	100			
02	B	1239		LE JALLET	B038	0410	1 097A			E	01	CANAL	10 10	3,44	GC	TA			0,31	20			
															A	TA			3,44	100			
															C	TA			0,69	20			
76	B	1241		LES COUGNASSES	B020	0922	1 097A			L	02		2 32 67	1,53	GC	TA			0,69	20			
															A	TA			1,53	100			
															C	TA			0,31	20			
															GC	TA			0,31	20			

Equipement de nouvelles voies et de nouveaux secteurs d'escalade

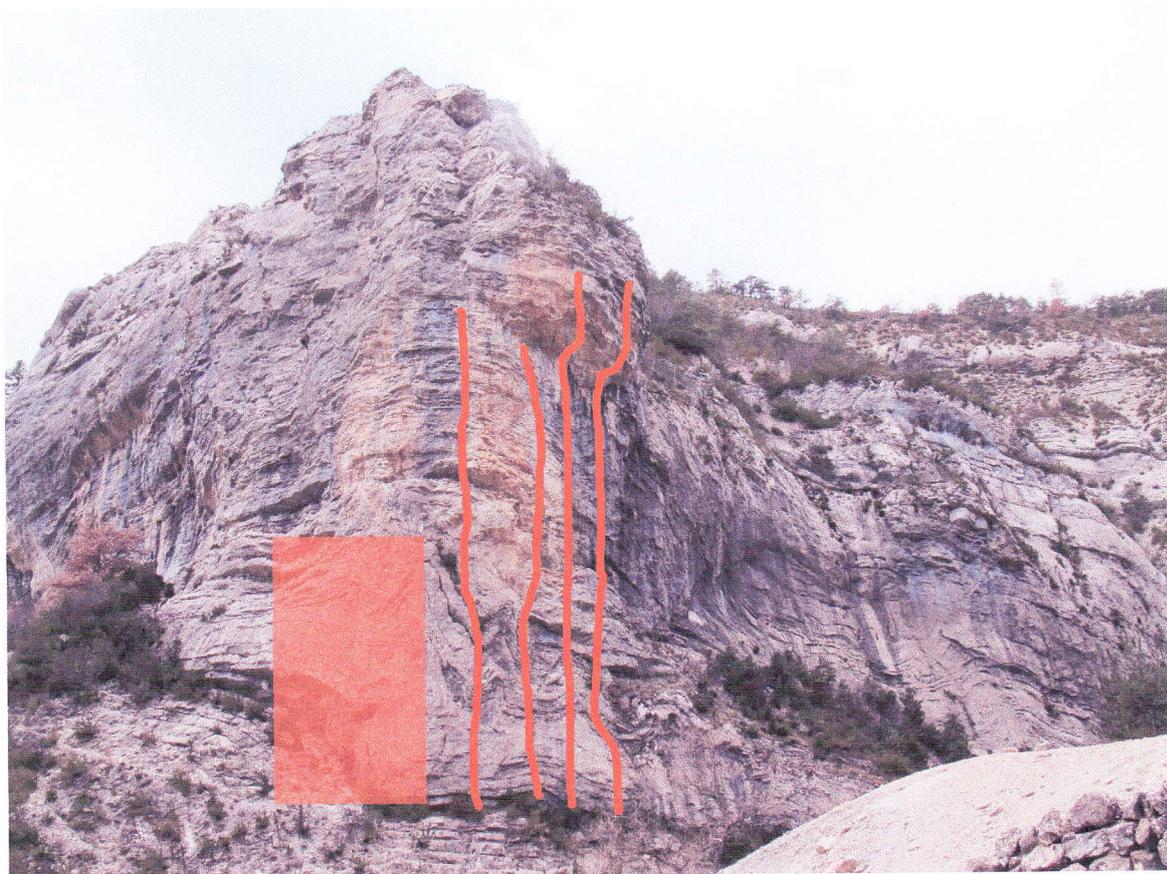
L'objectif est donc l'aménagement de nouvelles voies d'escalade dans de nombreux secteurs du site d'Orpierre.

Ainsi au cours d'une session d'escalade, les habitués du site (soit plus ou moins 50 % de la clientèle) sont sûrs de trouver des nouveautés à grimper.

Il est important de noter que la première question posée par un grimpeur qui revient sur un site d'escalade est : « quelles sont les nouveautés ? »

La série de photos ci-dessous détaille l'ensemble du programme

Anticlinal



Réaménagement des voies surplombantes (carré orange)

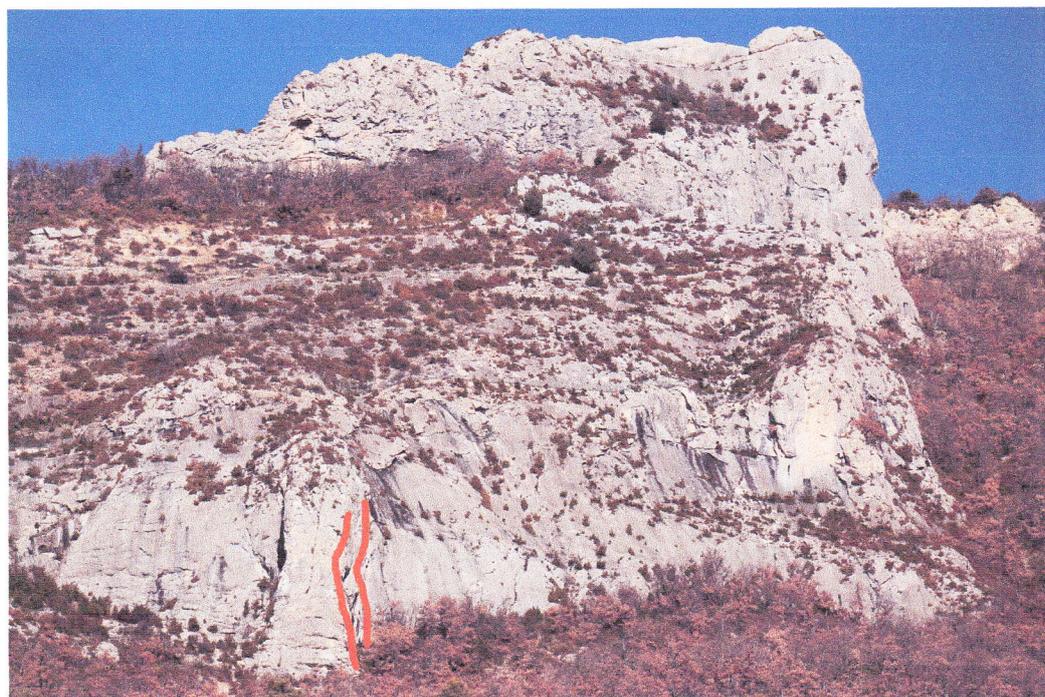
Tracé de 4 nouvelles longueurs

Belleric



Création de 2 nouvelles longueurs entre les voies 9 et 10 (topo-guide édition 2016)

4 Heures



2 nouvelles voies sur le pilier central

4 Heures Est (pilier nord) et Ascle



Dans le carré orange, la nouvelle face à équiper soit 8 à 10 nouvelles longueurs

Sur le fil du pilier de l'Ascle (en haut sur la photo), une grande voie d'ambiance de 3 longueurs
La photo montre la face sud du Pilier de l'Ascle, la face nord (non représentée) est l'envers de cette face : c'est un futur site de voies de haut-niveau exceptionnelles (grande dalle lisse déversante)

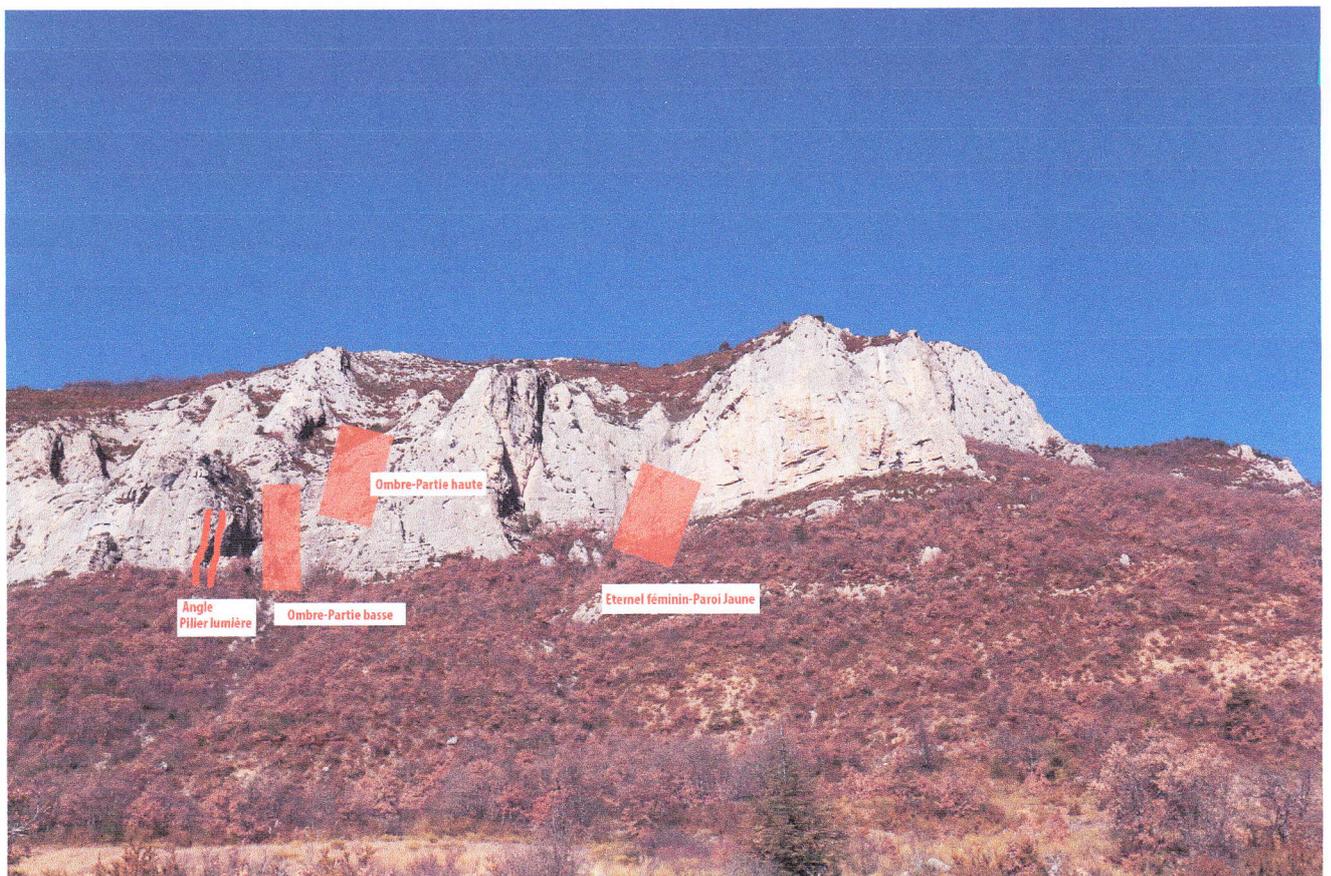
Ombre et Eternel féminin

Création de 2 nouvelles longueurs sur l'angle du Pilier de la lumière (à gauche sur la photo)

Extension du secteur de l'ombre (dans la partie basse + 3 voies) et dans la partie haute (nettoyage d'un ancien secteur avec une belle ambiance et du bon rocher, mais embroussaillé (+ 8 longueurs))

Création d'un nouveau secteur entre l'Eternel Féminin et la Grande Paroi Jaune (soit 8 à 10 longueurs nouvelles)

Voir photo page suivante



Etude opérationnelle pour la création d'une via ferrata sur la falaise du Puy

Définition technique du projet

- Exploration de la falaise du Puy incluant petites purges de sécurité et proposition d'un itinéraire de via ferrata (avec variantes éventuelles)
- Mise en place d'une via cordata provisoire sur le future itinéraire et visite technique avec les professionnels (guide ou moniteurs d'escalade - futurs utilisateurs) de la commission communale escalade
- Prise en compte des avis / modification éventuelles de l'itinéraire ou choix des variantes / adoption du tracé définitif
- Expertise de contrôle par un bureau d'études géotechniques
- Choix des tracés des sentiers d'accès et de sortie



Evaluation sportive et touristique de la via créé

- Estimation des difficultés techniques de l'itinéraire, de son temps moyen de parcours et du public correspondant
- Mise en évidence de la « personnalité » particulière de la via d'Orpierre
- Mise en relief de la complémentarité par rapport aux via existant dans le secteur (Buis les Baronnies, La Motte du Caire, Dévoluy, Agnielles)
- Conseils pour une exploitation future : gratuité ou non, période d'exploitation favorable, débit journalier estimé, mise en place de location de matériel, encadrement professionnel,...

Préparation de l'appel d'offre

- Ecriture du CCTP et d'un DQE pour l'appel d'offre
- Premières estimations chiffrées de la construction de la via ferrata, plus d'une mission d'AMO auprès de la mairie

Etude d'opportunité de l'aménagement du ravin de Bagnols

La commune d'Orpierre est sollicitée depuis de nombreuses années pour aménager le ravin de Bagnols (domaine public de la commune d'Orpierre)

A proximité du village (1.5 km), ce ravin orienté nord est toujours à l'ombre. C'est aujourd'hui un mini canyon très frais, souvent parcouru à pied l'été.

A ce jour aucun aménagement n'est en place.

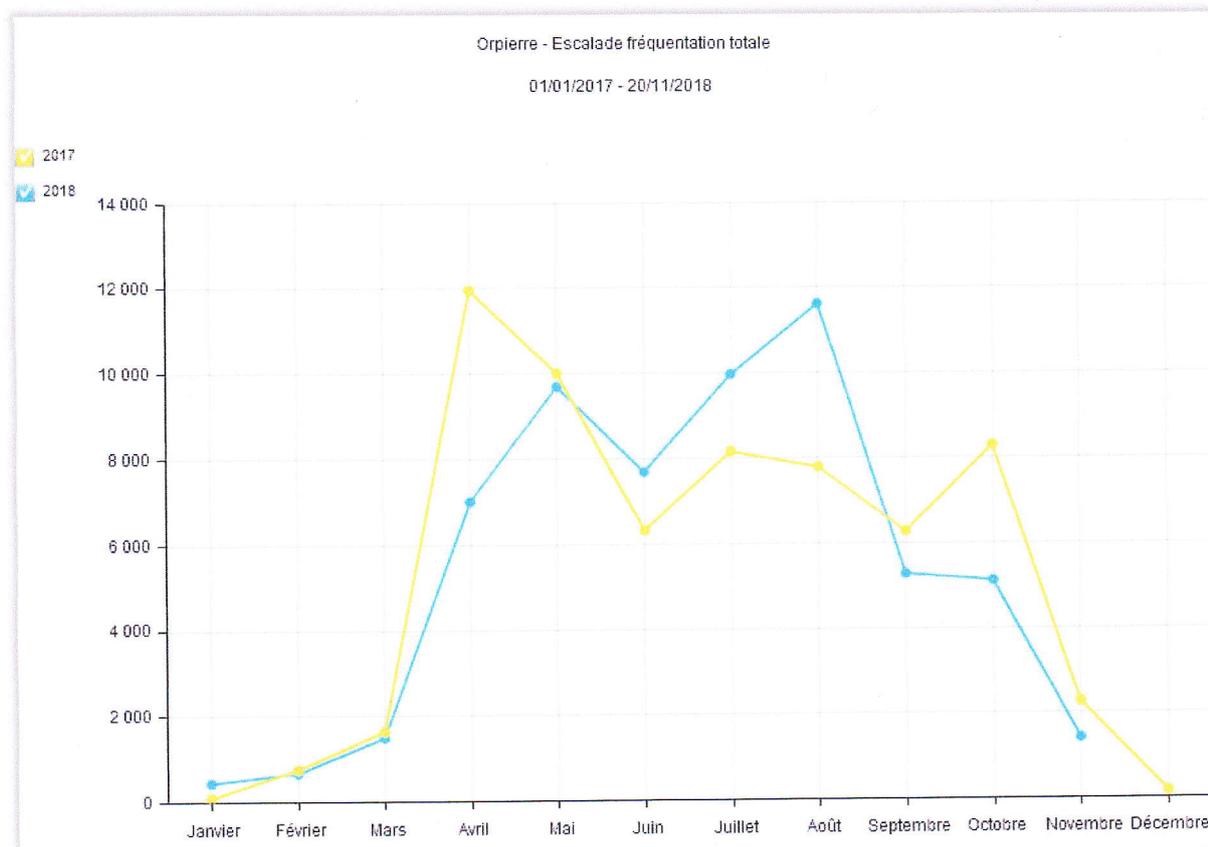
Pour pouvoir planifier les aménagements futurs, et anticiper sur le réchauffement climatique, il a paru intéressant à la commission communale escalade et au conseil municipal, de réaliser une étude d'opportunité permettant de connaître précisément le potentiel des gorges en matière de parcours aventure et de secteurs escalade à l'ombre l'été.

En cas de potentiel favorable, la commune pourrait ensuite conduire une étude foncière par l'achat de certaines parcelles de part et d'autre du canyon, et faire réaliser une étude d'impact écologique préalablement à tout aménagement.



Le ravin de Bagnols en hiver

Note sur la fréquentation du site naturel d'escalade d'Orpierre



Vous retrouverez en bleu les données 2018, et en vert les données 2017.

Ces données sont recueillies par 4 écompteurs, installés aux quatre entrées principales du site d'escalade, grâce à l'aide du Parc naturel régional des Baronnies provençales.

Présentation générale des résultats

Les chiffres expriment **le nombre de journées-grimpeurs** sur le site d'escalade d'Orpierre

Total brut : 63 604 journées grimpeurs en 2017 / 60 386 en 2018 (jusqu'au 20 novembre 2018)

La forme en M de la courbe de fréquentation traduit :

- un premier pic de fréquentation pour la saison de printemps (avril et mai),
- suivi du creux du mois de juin
- une deuxième saison forte l'été (juillet et août)
- une fréquentation qui se maintient à un bon niveau en septembre et octobre

Analyse détaillée

Données corrigées pour l'été

Pour plus de détails sur les données chiffrées, consultez le fichier joint : [escalade2017-2018.pdf](#)

Pour les mois de juillet et d'août, nous considérons que 30 % des grimpeurs grimpent le matin et retournent sur le site en fin d'après-midi. Ils incrément donc 2 fois les compteurs.

Nous proposons donc une donnée corrigée pour les mois de juillet et d'août, calculée avec la formule suivante :

Soit C la donnée brute journalière des compteurs

soit x le nombre de grimpeurs présents sur le site, x = donnée corrigée

$$x + 0.3 x = C$$

$$x = \frac{C}{1.3}$$

Importance des grands week-ends Pâques et Ascension

Ce sont les 7 journées annuelles les plus fréquentées, sous réserve que la météo soit favorable.

1. Dimanche de Pâques 2017 : 1012 personnes
2. Vendredi de l'Ascension 2017 : 958 personnes
3. Dimanche de Pâques 2018 : 151 personnes - mauvaise météo
4. Jeudi de l'Ascension 2018 : 671 personnes
Vendredi 26 mai 2018 : 599 personnes
Samedi 27 mai 2018 : 482 personnes
Dimanche 28 mai 2018 : 43 personnes - pluie

Il nous a donc paru intéressant de comparer les données annuelles 2017 et 2018, hors l'influence de ces 2 grands week-ends.

Variable Météo

L'association des critères météo aux données des compteurs serait un élément d'analyse intéressant à mettre en place pour les années à venir...quoi que complexe et demandant un plus de travail et de constance au quotidien.

D'une manière subjective, on peut affirmer que l'année 2017 a bénéficié d'une météo exceptionnellement sèche, donc favorable à l'escalade.

L'année 2018 a été beaucoup plus régulièrement pluvieuse, avec malheureusement de nombreux week-ends gâchés par la pluie.

On peut donc légitimement affirmer que l'année 2018, malgré des chiffres légèrement inférieurs à 2017, traduit **une tendance à la hausse de la fréquentation du site d'escalade**.

Les chiffres de juin, juillet et août sont particulièrement éloquentes (juin + 122 %, juillet + 122 %, août +150 %).

Une clientèle de séjour

Le site d'escalade d'Orpierre est devenu une destination touristique pour les grimpeurs européens, particulièrement suisses, belges, hollandais et allemands.

Ces grimpeurs viennent souvent, compte tenu de la distance, pour un séjour d'une semaine.

Prenons l'exemple du mois de septembre 2018

sam 1 sept 2018	247
dim 2 sept 2018	323
lun 3 sept 2018	238
mar 4 sept 2018	176
mer 5 sept 2018	207
jeu 6 sept 2018	91
ven 7 sept 2018	219
sam 8 sept 2018	244
dim 9 sept 2018	298
lun 10 sept 2018	176
mar 11 sept 2018	151
mer 12 sept 2018	198
jeu 13 sept 2018	146
ven 14 sept 2018	137
sam 15 sept 2018	171
dim 16 sept 2018	170
lun 17 sept 2018	146
mar 18 sept 2018	178
mer 19 sept 2018	131
jeu 20 sept 2018	144
ven 21 sept 2018	133
sam 22 sept 2018	214
dim 23 sept 2018	198
lun 24 sept 2018	91
mar 25 sept 2018	99
mer 26 sept 2018	114
jeu 27 sept 2018	89
ven 28 sept 2018	75
sam 29 sept 2018	198
dim 30 sept 2018	277
total septembre	5273
moyenne journalière	176

Il y a bien sûr un pic les week-ends, mais le niveau de fréquentation en semaine reste très soutenu. Présents à Orpierre, nous remarquons que cette clientèle de semaine est essentiellement étrangère :

238 grimpeurs le lundi 3 septembre, alors que c'est en France la rentrée scolaire !

Le fichier joint [fréquentation journalière 2018.pdf](#) vous donne les données brutes de comptage tous les jours d'année 2018 (du 1^{er} janvier au 19 novembre 2018)

Moyenne journalière par mois

	2018	Données corrigées	fréquentation journalière moyenne (données corrigées)
janvier	444	444	14
février	673	673	24
mars	1 498	1 498	48
avril	7 012	7 012	234
mai	9 689	9 689	313
juin	7 673	7 673	256
juillet	9 973	7 672	247
août	11 621	8 939	288
septembre	5 273	5 273	176
octobre	5 116	5 116	165
novembre	1 414	1 414	47
	60 386	55 403	

Ce tableau illustre assez fidèlement la fréquentation escalade des falaises d'Orpierre.

Les pics de fréquentation des week-ends sont certes lissés, mais **la réalité est que pendant sept mois de l'année, entre avril et octobre, il y en permanence un niveau de fréquentation élevée.**

Une belle réussite économique et touristique ...pour un village de 350 habitants.

- Le résultat de 35 années d'aménagements continus et d'un travail colossal de l'équipe communale, soutenue par des élus visionnaires.
 - Ce résultat légitime aussi le niveau d'engagement financier de la commune d'Orpierre, soutenue sur ses projets successifs par le Conseil Départemental, la Région Paca, l'Etat et l'Europe.
- Notons que le soutien du Parc naturel régional des Baronnies provençales a été primordial ces dix dernières années.